

Commission pour la bourse fédérale de voyage, dans le domaine des sciences naturelles

Autor(en): **Favarger, C.**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft. Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **148 (1968)**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Publikations-Nachtrag

Hydrologische Kommission der SNG, Gletscherkommission der SNG und Eidg. Kommission für Schnee- und Lawinenforschung: Hydrologische Bibliographie 1962 - 1964 Schweiz, Jg. 24 - 26 (1966).

Der Präsident: R.Haefeli

----- Rapport de la Commission pour la flore cryptogamique ----- pour l'année 1967 -----

Règlement, voir "Actes", Schaffhouse 1921, I., page 124

Le tome XIII des "Matériaux pour la Flore cryptogamique suisse", dont le coût d'impression est devisé à 55 000.-- francs, sortira de presse vraisemblablement au début de 1968.

Saisissant l'occasion du renouvellement administratif de la commission, le prof. F. Chodat, qui en fut un membre dévoué depuis 1940, a décidé de s'en retirer. Le Sénat a nommé son successeur en la personne du professeur G. Turian, de Genève.

Le président: Prof.Ch.Terrier

----- Commission pour la bourse fédérale de voyage, ----- dans le domaine des sciences naturelles -----

Règlement voir "Actes", Aarau 1960, page 125

1. L'octroi régulier à des naturalistes suisses d'une bourse leur permettant d'accomplir un voyage d'études ou des recherches dans un pays étranger, (de préférence d'outre mer) répond à une double nécessité.
 - a) Permettre à des botanistes ou à des zoologistes suisses de participer à l'effort international de découverte et d'étude des flores et des faunes encore mal connues. L'effort de la Suisse (une bourse de fr. 15 000.-- tous les deux ans) est très modeste par rapport à celui des pays étrangers, tels que l'Autriche, le Danemark, par exemple.

Dans le passé, les naturalistes suisses ont joué un rôle de premier plan dans la description d'espèces nouvelles et l'étude des flores et des faunes exotiques. Au XIXème siècle, grâce à leur fortune personnelle, d'illustres savants tels que Edmond Boissier (à Genève) se sont illustrés par leurs voyages de découvertes et les collections qu'ils en ont rapportées.

La bourse fédérale doit permettre à la Suisse de garder son rang dans le domaine de l'exploration botanique et zoologique du Monde en offrant aux naturalistes doués la possibilité de participer aux découvertes, et d'enrichir le patrimoine national de nos Musées, dont plusieurs se sont fait une grande réputation à l'étranger (Musée zoologique de Bâle, Musée botanique de Zurich, Conservatoire botanique de Genève).

b) Au point de vue didactique, il est de première importance que les professeurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, aient eu, une fois dans leur vie, l'occasion de prendre contact avec un pays lointain, et notamment avec la nature tropicale. Un tel élargissement des idées est absolument indispensable à un enseignement vivant et intéressant des sciences naturelles. De nombreux professeurs de Suisse ont séjourné autrefois à Buitenzorg (Java) en partie grâce à la bourse de voyage. Actuellement ils peuvent se rendre pour travailler au Centre d'Adiopoudoumé en Côte d'Ivoire.

2. On nous dira peut-être que la bourse de voyage est inutile, parce que les chercheurs peuvent s'adresser au Fonds National. Tel n'a pas été l'avis de la S.H. S.N. dans sa séance du 18 mai 1968 à Berne. La majorité des membres, celle aussi de la Société botanique suisse, se sont prononcés pour le maintien de la bourse de voyage. En effet, la propagande faite par le Comité permet d'atteindre tous les jeunes naturalistes (et non seulement les universitaires); de plus, elle exerce un effet stimulant sur les chercheurs.
3. La somme de fr. 15 000.-- qui représente le subside fédéral de deux ans (la Commission n'a pas d'autres ressources) est évidemment très modeste, vu le renchérissement des voyages. Nous pensons que l'efficacité de la bourse serait augmentée si on pouvait porter le subside annuel à fr. 10 000.--, et, par conséquent, mettre tous les deux ans au concours une bourse de fr. 20 000.--. Toutefois, il nous est difficile de faire un budget précis, étant donné qu'après la décision du Sénat, un nouveau règlement de la bourse devrait être étudié.

Le président: C.Favarger